

PRAGUE – GAC Session on New gTLDs (Including Board New gTLD Committee)  
Sunday, June 24, 2012 – 16:30 to 18:00  
ICANN - Prague, Czech Republic

CHAIR DRYDEN:

Bonjour à tous, bon après midi à tout le monde, je crois que nous pouvons commencer notre séance, il s'agit d'une réunion supplémentaire qui a été coordonnée entre le conseil d'administration et le GAC.

Après une série de considérations énoncées par les membres du GAC et des questions qui ont été soulevées au sein du GAC au fur et à mesure qu'on a essayé de planifier et d'établir les accords dont nous avons tous en tant que gouvernement et en tant que comité pour le nouveau programme des gTLD.

Il y a des questions qui seront débattues aujourd'hui même le traitement par lot, le trie à l'arc numérisé et le programme du nouveau gTLD.

Je crois que j'ai deux vice présidents ici, il y a Steve Crocker le président du conseil d'administration de L'ICANN ainsi que Cherine Shalaby qui est le président du comité du nouveau gTLD du conseil d'administration. Comme une introduction sur la perspective du GAC, nous avons décidé de poser quelques questions aux collègues du conseil.

Pour éclaircir certaines questions auxquelles doivent faire face les gouvernements, nous essayons de travailler rapidement pour pouvoir fournir notre contribution concernant les alertes précoces, pour être

---

*Remarque: Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

prêt à signaler ces alertes précoces lorsqu'il faudra le faire, ainsi que pour fournir notre conseil, les objections du GAC de façon appropriée et opportune.

Donc en premier lieu merci de cette réunion, je vais céder la parole maintenant à Steve pour les commentaires.

STEVE CROCKER:

En premier lieu, merci, et plus spécifiquement merci d'avoir organisé ce type d'échange parce je sais que les membres du conseil étaient intéressés à ce type de réunion.

Nous espérons que les échanges, enfin que nous obtiendrons des informations substantielles dans cet échange pour sauter les aspects formels et finalement aborder les sujets qui nous intéressent vraiment. Le comité du nouveau gTLD est composé comme vous le savez, il fait partie du conseil et il a plusieurs objectifs.

L'un d'eux concerne l'élargissement de notre largeur de bande. Lorsque nous l'avons établie, nous avons maintenu le format et je parle au nom du conseil et Cherine et moi nous avons travaillé de façon en coopération, et cette coopération était très productive. Et cela a été très productif parce qu'il a été responsable de la présidence de ce comité et des questions formelles du conseil. Je vais donc céder la parole à Cherine pour qu'il aborde les questions de fond de l'ordre du jour.

CHERINE CHALABY:

Merci Heather, merci Steve pour la présentation. Il est évident que nous sommes très heureux de cette réunion présidentielle avec le GAC.

Les premières impressions, enfin vous avez qu'hier, on a suspendu hier la technique du tir à l'arc numérique qui se trouve au centre du traitement par lot, et cela a été fait parce que la technique du trie à l'arc numérique n'a pas fonctionné de façon adéquate.

Le comité regrette cette suspension mais enfin il est très heureux et remercie d'avoir l'occasion de s'arrêter de faire les remarques et les recherches nécessaires. Nous regrettons énormément la déception causée à toute la communauté, de cette défaillance du système. Nous devons dire aussi que nous voulons garantir aussi que nos rapports avec le GAC soient toujours respectueux et solides.

Nous reconnaissons que nos actions peuvent parfois par inadvertance rendre difficile votre tâche et en particulier lorsque vous êtes obligé de revenir chez vous dans vos pays et parler avec vos ministres respectifs par rapport à ce qui a eu lieu ici.

Nous voulons vous garantir que notre intention de travailler à vos côtés à tout moment avec un seul but : celui des services à fournir à la communauté internationale et de garantir un système stable et sûr de noms de domaines.

Je sais qu'il y a plusieurs points à aborder avec le conseil, c'est des points qu'on n'a pas encore abordé suffisamment. Je reconnais que vous devez être inquiets à propos de certains points, c'est pour cela que nous sommes ici aujourd'hui pour écouter ce que vous avez à nous présenter comme inquiétude et pour vous donner aussi des réponses

---

complètes possibles. Comme nous le faisons toujours, nous tenons vraiment compte du conseil du GAC de façon très sérieuse.

Nous avons reçu en juillet une lettre qui concernait trois points. Le premier se rapportait au conseil technique sur le tir à l'arc numérique. Vous aviez dit dans cette lettre par rapport à la décision de l'ICANN de commencer le tir à l'arc numérique le 8 juillet 2012, le GAC conseille l'ICANN de consulter la communauté pour voir les processus d'évaluation et de délégation pour minimiser les risques dus aux défaillances et l'incertitude dans les candidatures.

Par rapport à ce qui a été présenté par la communauté, cela devrait être centré et focalisé sur la compétition et la concurrence. Il y a eu plusieurs débats avec la communauté qui se referaient au traitement des candidatures. Cela concerne le conseil ainsi que les organisations de soutien.

Le traitement des candidatures fera aussi l'objet d'un débat dans le débat de jeudi. Comme je l'ai dit tout à l'heure le tir à l'arc numérique a été suspendu. Dans la lettre que vous nous avez envoyée, vous nous avez donné une information sur deux dates butoirs. Le premier concernait les alertes précoces. Vous aviez dit dans la lettre que, en fonction des termes du GAC d'évaluation des candidatures, nous pouvons informer le conseil que le GAC a identifié plusieurs bénéfices liés à une période unique d'alerte précoce pour le traitement des candidatures. Cela concerne l'efficacité, l'uniformité et l'opportunité.

Sur cette base le GAC conseille le conseil d'administration qui pense à émettre une alerte précoce immédiatement après la réunion de

---

Toronto à se tenir en octobre 2012. La deuxième concerne les candidatures controversées du nouveau gTLD.

Vous dites dans la lettre par rapport aux conseils du GAC, sur les controverses dans les candidatures du nouveau gTLD, le GAC considère que cela est toujours une option valable, et veut continuer à en débattre avec le conseil avant donc de prendre une décision.

Comme il y a eu des retards dans les procès de candidature les délais des prochaines réunions de travail concernaient le GAC conseille au conseil d'administration et lui fait remarquer qu'il ne sera pas en condition de donner de nouveau conseil pour l'année 2012. C'est pour cela que le GAC pense aux implications de donner un certain nombre de recommandations sur les candidatures du nouveau gTLD.

Nous espérons qu'elles seront finies avant la réunion d'Asie Pacifique à se tenir en Avril 2013. Pour les deux délais, nous vous disons que dans les deux dates butoirs nous vous disons que nous vous écoutons et que nous sommes ici disposés à répondre à vos questions et à débattre de ces sujets.

Je voudrais conclure la présentation de cette première remarque en disant que comme le tir à l'arc numérique a été suspendu le GAC ainsi que la communauté ont droit à nous demander des techniques alternatives pour le traitement par lot. Notre réponse à cette question est la suivante : Nous avons besoin de solutions qui s'adaptent, qui puissent traiter de façon réussie les candidatures et sans retard, qui ne déstabilisent pas la racine et qui tiennent compte des nouvelles dates butoirs et établies par le GAC.

---

Nous sommes ici, nous avons écouté attentivement le GAC et nous allons continuer de le faire ainsi qu'avec la communauté. Nous allons revenir pour vous informer Jeudi pendant le forum public.

CHAIR DRYDEN:

Merci beaucoup de ces commentaires. Je voudrais en ce moment inviter les membres du GAC qui voudraient le faire pour qu'ils présentent leurs commentaires au prés du conseil d'administration. Je vois l'Italie et l'Argentine.

ITALIE:

Merci beaucoup madame la présidente. Plutôt que de fraie un commentaire, je voudrais demander quelque chose.

On a dit qu'avant la fin de cette semaine, vous présenteriez un plan ou une orientation pour mettre en œuvre une alternative au traitement par lot. Pour prendre un exemple, je veux parler des chaines de caractères contentieuses, parce que je crois qu'il faudrait réduire de ses 1930 candidatures à 1400.

Je crois qu'il s'agit d'un question importante, mais il faudrait que vous puissiez nous dire quelles sont les étapes que vous alliez mettre en œuvre pour effectuer cette attribution des chaines de caractère contentieuses ou controversées, pour savoir s'il y aura un accord sur une évaluation commune ou sur une candidature commune parce que ceci est important et ce n'est pas que cela.

Il y a aussi d'autres catégories de problèmes qui devraient être analysées en vue d'un futur avis du GAC, à savoir comment on va

aborder ces types de question. Ainsi que pour les candidatures de la communauté nous pouvons prévoir qu'il y aura des controverses, et des oppositions des objections par rapport aux candidats.

Il faut savoir donc comment la communauté mondiale va être représentée dans cette candidature de communauté. Il en va de même pour les noms géographiques. Quelles sont donc les alternatives potentielles pour avoir des lots et essayer de définir une solution proposée pour les problèmes typiques, les problèmes classiques et bien sûr en débattre avec le GAC pour voir si nous pouvons rendre plus facile la solution de ces problèmes.

CHAIR DRYDEN:

Merci beaucoup l'Italie. Je crois que vous venez de poser des questions qui sont clés. Ce sont des questions que nous allons examiner dans les quelques jours qui suivent et d'après ce que je crois comprendre le conseil d'administration va réfléchir sur ce que la communauté nous aura fait savoir.

Et il y aura des commentaires à présenter Jeudi, mais cela ne signifie pas qu'on va anticiper la décision que l'on va prendre ou le plan que l'on pourrait mettre en place. Ce que je veux, c'est avoir des questions bien précises pour pouvoir y répondre et continuer à avancer dans l'ordre du jour de cette réunion.

Je voudrais au début prendre des commentaires plus généraux. Mais je voudrais avancer avec l'ordre du jour pour savoir ce qui va se passer avec le programme du nouveau gTLD et les débats que nous allons avoir

---

tant que nous serons ici. Il y a l'argentine, l'Australie et la commission européenne.

ARGENTINE:

Merci beaucoup Madame la présidente, merci beaucoup au conseil pour leur présence dans cette réunion.

Je vais faire un commentaire sur la diffusion dans ma région. On a présenté seulement 24 candidatures et 17 en Afrique et je crois que ceci signifie quelque chose sur l'avenir des gTLD parce que nous nous avons peu de bureau d'enregistrement en qualité dans nos régions.

C'est quelque chose qui dans ma région et dans mon pays est une source de préoccupation pour savoir ce qui va se passer dans l'avenir. Et il y un commentaire avec le commentaire d'Italie, à savoir nous sommes préoccupés sur le critère utilisé non seulement pour les chaines de caractère mais pour d'autres types de nombreux génériques géographiques semblables à d'autres mots. Par exemple la Patagonia a été demandé comme marque.

Il s'agit d'une région de l'Argentine. Quel va être le critère pour évaluer cela. On parle de point bible au point Islam Mais quel va être le critère, il ne s'agit pas de chaine de caractères mais de concept qui peuvent aller contre les intérêts d'un pays ou d'une collectivité générale.

CHAIR DRYDEN:

Merci l'Argentine, maintenant l'Australie

AUSTRALIE:

Merci madame la présidente. En premier lieu, comme je l'ai déjà mentionné, merci d'avoir l'opportunité de participer de cette discussion avec le conseil d'administration et je crois que c'est bien d'avoir suspendu le tir à l'arc numérique.

Nous ne savons pas exactement quels sont les noms des candidatures concrètement. Et ceci dit, je voudrais savoir quelles sont les questions les plus importantes à résoudre à travers le tir à l'arc numérique et concernant le traitement par lot, je crois que ceci attire le traitement de ces candidatures par l'ICANN et de la délégation et de la racine dans un autres sens.

J'aimerais donc savoir s'il est possible de savoir quels sont les autres problèmes pour pouvoir connaître les problèmes de fonds et savoir...

---

CHAIR DRYDEN:

Merci Akram, et la réunion est toujours transcrite, nous ne pouvons pas le voir sur l'écran mais il y a toujours la transcription. Le Kenya puis l'Allemagne et le Brésil.

KENYA:

Merci beaucoup madame la présidente. Je voudrais remercier le conseil et tout le reste de l'occasion de débattre ce thème. Je ne vais pas parler du traitement par lot, du tir à l'arc numérique parce que je crois que mon collègue l'a déjà dit d'une façon très élégante mais je voudrais revenir sur un point qui a été présenté par mon collègue d'Argentine sur ce que nous croyons être un vrai soucis par rapport aux chiffres dont on parle sur l'Amérique et l'Afrique 17 et 24 candidatures et voir le back end qu'on a donné en tant que fournisseurs.

Je voudrais dire ceci, il y a un travail très fort qui a été fait par le groupe de JAS et d'ALAC et d'autres anciens de la communauté pour développer un soutien aux candidats qui en ont besoin. Nous n'avons vu que 3 candidatures en provenance de la communauté. C'est pour cela qu'il faut dire que le programme a été un échec complet, le programme de diffusion et c'est dommage parce que nous voudrions savoir ce que vous en pensez et ce que vous pensez faire pour aller de l'avant. Et pour vous engager si ce n'est pas avec la région mais peut être dans la prochaine étape dans cette perspective.

Nous voudrions savoir aussi comment faire pour atteindre d'autres en tant que marchés potentiels et comment l'ICANN pourrait s'engager sur cette voie.

CHAIR DRYDEN:

Merci beaucoup de vos remarques le Kenya est ce que vous vouliez répondre Mike?

MIKE SILBER:

Je crois que ma vision et mes opinions sur la diffusion et les communications sur le programme nouveau gTLD sont connues et je n'ai pas à les répéter.

Ce que nous avons besoin de savoir de votre part. C'est quel sont vos attentes et quelle sont les objections que vous voulez nous faire parce qu'il y a deux manières de diviser cela. D'une part ou bien vous nous donnez des idées sur ce qui peut être fait de façon montante ou de façon descendante. Quelle est l'attente minimale par rapport à ce programme de diffusion ?

---

Si nous allons avoir les ressources et le personnel disponible pour répondre à cela. Il y a un manque de clarté en termes d'objectif, un manque de volonté par rapport aux suggestions. Cela se rapporte à ce que vous attendez de l'ICANN en particulier comme le fait de pouvoir développer quelque chose en coopération.

CHAIR DRYDEN:

Merci Mike, c'est Steve Crocker qui prend la parole.

STEVE CROCKER:

Donc si on analyse l'Afrique et l'Amérique latine, il est clair que c'est un point important qui a été soulevé. Tout ceci a une dynamique intéressante. On ne communique pas suffisamment bien. La région n'est pas suffisamment intéressée quelque soit la communication que nous établirons. On n'aurait pas obtenu d'autres résultats donc il y a différents aspects à considérer.

Il est clair que lorsque l'on quitte ce processus et que l'on se prépare pour la nouvelle rencontre ainsi que pour la manière dont cela va être géré. Et dans cette réunion c'est l'un des points sur lesquels il faut se centrer et je crois que nous allons collecter le plus grand nombre de donnée. Et l'information la plus abondante possible c'est de savoir ce que nous avons appris.

Nous allons mettre l'accent sur cette idée d'avis et de conseil et de participation de ces régions. La région à laquelle vous appartenez et la région de l'Amérique latine et l'Afrique. Pour que quelque soient les efforts à réaliser pour donner une structure suffisante que cela puisse coïncider avec les attentes et que les attentes soient réelles.

Je ne sais pas, je n'ai aucune idée des chiffres qui existent je sais qu'ils sont plus réduits que les chiffres d'autres régions. Je ne sais pas s'il faut caractériser cela comme un échec complet. Ce serait zéro zéro zéro, un échec total, ce serait ça.

Je crois que cela est très éloquent par rapport au contexte dans lequel ces affaires se produisent. C'est des affaires qui sont complexes parfois coûteuses à mettre en œuvre et à exploiter. Tout le monde ne peut pas faire face à ce type de problème.

Donc si on n'a pas la capacité de faire cela je crois que l'on peut demander la collaboration de quelqu'un d'autre. Je pense que nous avons besoin de tenir compte de cela pour l'avenir. L'expérience que nous sommes en trains d'acquérir va nous apporter beaucoup plus d'information que celle que nous avons apparemment. C'est pour cela que je suis optimiste.

CHAIR DRYDEN:

Merci beaucoup Steve, c'est l'Allemagne qui prend la parole.

ALLEMAGNE:

Merci beaucoup madame la présidente et merci beaucoup de m'avoir donné l'occasion de participer à cet échange ou l'on parle de traitement des candidatures du nouveau gTLD.

Comme certains de mes collègues l'ont signalé, après la suspension du système de trie à l'arc numérique, je crois que à notre avis, nous espérons avoir certaines précisions à cet égard. Et l'une des questions sur lesquelles je veux attirer votre attention pour le débat présent, c'est

que ou que nous allions, ou que nous arrivions, notre débat ne doit pas impliquer un report dans les dates butoirs pour la présentation des candidatures. Parce que les candidats ont présenté leur candidatures et ils attendent la délégation dans les plus brefs délais possibles. Il me semble que cette délégation doit être faite aussi vite possible et c'est pour cela que nous devons prendre une décision aussi vite que possible.

Ceci dit je veux signaler que, en tant que membre du GAC, j'aurais bien aimé un débat sur le système de la détermination des priorités lors de la réunion du Costa-Rica. Et je crois que tout ceux qui ont participé à la réunion du Costa-Rica, au moins mes collègues du GAC, nous espérons tous qu'il y aurait un échange d'opinions à cet égard.

Nous sommes ici, et nous avons encore à débattre des objectifs d'un processus de ce type. Il me semble que c'est quand même un peu tard pour ce débat. Il y a quelques mois, nous n'avions pas eu de problèmes et alors l'ICANN aurait pu gérer différents options pour en débattre avec la communauté, et ne pas le faire maintenant parce que maintenant nous demander des considérations et des opinions après avoir été informé des décisions prises par l'ICANN qui obéissent fort probablement et qui mériteraient d'avoir un débat plus profond de la part de la communauté.

Une fois ceci dit, je veux conclure et je veux enfin me joindre à mon collègue de l'Australie qui a clairement signalé que dans le modèle futur pour la détermination des priorités, il faut qu'il s'agisse d'un modèle juste qui puisse mettre tout le monde sur un pied d'égalité.

Et j'aimerais bien aussi ajouter que nous devons savoir que nous n'avons une position forte à cet égard. Il faut en débattre, il faut analyser tout

cela. Parce qu'il y a certaines candidatures qui font partie de certaines communautés et il me semble qu'elles devraient avoir une certaine priorité.

Je suis d'accord avec mon collègue de l'Afrique avec qui on a travaillé sur ce système de détermination des priorités. Il faudrait tenir compte aussi de certains aspects régionaux des candidatures et du fait de savoir si nous commençons -- si la première délégation doit provenir d'une ou de deux régions ou si elles doivent couvrir l'ensemble des régions.

Il pourrait y avoir des objections à ce débat mais bon je reviens à mon premier commentaire. Ce qui est le plus important, c'est de recevoir ou d'avoir certaines options pour pouvoir choisir et pour déterminer notre position par devant l'ICANN.

CHAIR DRYDEN:

Merci beaucoup l'Allemagne. Je crois Gonzalo que tu voulais parler de ces questions dans les pays en voie de développement.

GONZALO NAVARRO:

Merci beaucoup Heather. Je vais dire très brièvement quelle est la position exprimée par notre collègue d'argentine et par Alex en représentation des pays africains.

Le faible nombre de candidature du système dans ces régions est un symptôme d'un problème majeur que nous avons dans le système et nous avons débattu bien des fois de ces problèmes dans cette salle avec les mêmes gens c'est peut être un mélange de manque d'intérêt dans

---

nos régions et de manque de ressources pour faire ce que nous voulons faire lorsque nous sommes intéressés à quelque chose.

CHAIR DRYDEN: Gonzalo est ce que tu pourrais parler un peu plus fort s'il te plait.

GONZALO NAVARRO: Je ne vais pas ennuyer mon collègue de la Turquie mais je vais rapprocher du microphone. Il s'agit d'un problème majeur, d'un problème plus important parce que ce problème a fait l'objet d'un débat dans cette même salle. Dans certains cas, il s'agit d'un manque d'intérêt et manque de ressources pour la plupart des cas, et cela ne se passe pas que chez ICANN mais au sein d'autres forums internationaux ou multilatéraux.

C'est que nous devons analyser ou ce que nous devons considérer c'est que la présence des pays latino américains dans ces organismes s'accroît peu à peu. Et j'espère voir de plus en plus de visages qui me soient familiers dans l'avenir parce que nous sommes dans cette série et nous apprenons sur la manière d'obtenir des ressources de la manière d'encourager nos régions pour qu'elles participent et fassent partie de ce processus.

Mike a proposé une orientation pour l'action et il y a certaines actions qui peuvent...

SWEDEN:

... On a parlé de l'importance des outils, comment établir les lots et traiter les questions de la stabilité ou les questions concernant les candidatures etc.

Tout cela est très important et vous aurez sans doute des systèmes qui vont fonctionner. Et j'ai posé la question pas mal de fois, il est important d'avoir des outils pour le moment ou nous aurons des problèmes de stabilité, techniques, des questions administratives ou autres mais il faut que nous ayons des outils pour pouvoir ralentir ou arrêter le processus, faire un monitoring ou tout ce qu'il faille faire.

Il faut quand même pouvoir évaluer tout cela et je n'ai pas trop de confiance sur ce mécanisme, j'aimerais avoir plus d'information sur tout cela avant que ceci démarre dans la réalité.

CHAIR DRYDEN:

Merci la Suède. L'Australie à la parole maintenant.

AUSTRALIE:

Merci. Je vais commencer avec mon collègue de la Suède qui a plus d'information, je vais continuer avec les commentaires précédents. Les questions à traiter sont la capacité administrative de l'ICANN et les priorisations sur la limitation du taux mais ce qui m'intéresse, c'est que la limitation de ce taux soit justement suffisante.

Je n'ai pas suffisamment d'information pour comprendre si l'ICANN doit intervenir pour mesurer ce taux. D'après ce que je comprends, avant il y avait un processus d'un seul lot et quand cela a été fait, il y avait une série d'étape à suivre et il y avait des délégations.

Et pour moi ce n'est pas clair et dans le guide ceci est appelé transition à la délégation, il y a des étapes ou des démarches qui apparaissent et je ne sais pas s'il est possible que des candidats soient séparés, soit des candidats qui doivent mener des négociations sous leur contrôle en opposition avec des questions qui concerne l'ICANN qui peuvent forcer les limitations.

Je ne comprends pas, c'est tout simplement une question.

CHAIR DRYDEN:

Merci l'Australie je vois que nous sommes maintenant sur le point du traitement par lot dans notre ordre du jour. Chris Disspain tu voulais en parler, Chris Disspain prend la parole.

CHRIS DISSPAIN:

Je voudrais vous amener le long du processus, la priorisation n'est pas la même chose que la limitation de la vitesse, c'est quelque chose d'assez différent.

On va parler donc de la limitation de la vitesse. Nous supposons qu'il n'y a pas de lot, ce que je fais c'est de mettre en considération ce qu'il faut faire et qui inclus les questions que vous avez posé parce que vos questions c'est nos mêmes questions. Si nous pensons qu'il y a un seul lot, il va y avoir plusieurs limitations à la vitesse existante.

Il y a un point de l'évaluation initiale qui prend fin et cette évaluation divise les numéros en plusieurs groupes. Il y en a qui réussissent, il y a d'autres qui vont dans une évaluation étendue et il y en a qui ont des questions à répondre. Mais on va ignorer tout cela, on va prendre ceux qui ont réussi et ceux qui n'ont pas réussi. Parce que l'évaluation étendue est un peu contentieuse et reste un peu en dehors de tout le processus.

Il y a un processus qui attrait à la signature des contrats des dites candidatures. On dit spécifiquement que les contrats doivent être passés premier arrivé, premier octroyé. Donc, il faut signer les contrats dans les conditions qui s'y trouvent, il y en a d'autres qui vont vouloir négocier le contrat. Ceux qui veulent négocier passent à une étape suivante et nous avons maintenant ceux qui ont signé le contrat standard et qui sont obligés à le signer avec une énorme quantité de documentation et qui ne nous intéresse pas maintenant.

Et le guide établi que les contrats doivent être traités avec le concept premier arrivé, premier signé. On les voit, on les signe, on les renvoie. Il y a évidemment une limite parce qu'il y a un nombre de contrats que l'on peut faire pendant un jour que l'on peut signer etc. Puis ces contrats reviennent et la question suivante est si tous ceux qui ont le contrat vont faire la délégation de manière immédiate. Il y en a qui vont le faire, d'autres non. Ceux qui font cela doivent traverser un processus de test technique. Et si les registres, s'il y a des fournisseurs de services de registre, ces fournisseurs vont devoir faire quelque chose et puis après il y a une période de délégation. Au moment de la période de délégation, ceci se transforme en quelque chose qui concerne l'IANA.

Et alors cette candidature passe à une autre limite de vitesse parce que l'IANA peut traiter seulement une quantité spécifique de candidatures. Et puis il y a le processus qui apparaît et à travers lequel l'IANA fait la délégation aux parties externes.

La question est la suivante : Tout cela est suffisant pour trouver une limite à la vitesse en sachant qu'il n'y a qu'un seul lot. La réalité c'est que la plupart de ces questions sont les mêmes s'il y a un lot ou non. Il y a une limite de la vitesse s'il y a en un lot de 800 ou de 400. J'espère avoir répondu à votre question.

AUSTRALIE:

Merci, je ne suis pas un expert mais il semblerait que cela va fonctionner. Mais il y a beaucoup d'étapes à suivre le 1<sup>er</sup> arrivé, le 1<sup>er</sup> servi et il paraît que 1400 va être le maximum après que toutes les chaînes contentieuses soient traitées. Du point de vue de la délégation il va y en avoir 1000 par an environ.

Nous allons donc tous être assez surpris s'il va y avoir 1000 qui veulent aller en même temps. Donc mon point de vue initial j'aimerais entendre les experts mais si c'est le cas, alors l'une des raisons pour avoir les lots disparaît. D'après moi, cela est très bien.

CHAIR DRYDEN:

Merci Chris, on va passer la parole au Portugal puis au Royaume uni.

PORTUGAL:

Moi aussi, je vais parler en portugais. Je veux exprimer notre satisfaction par rapport à la suspension du tir à l'arc numérique indépendamment de la raison pour laquelle cela a été fait.

C'est un processus pire que la loterie qui ne garantit par l'égalité entre les acteurs. Et une loterie serait une mauvaise solution pour ce genre de situation. Mais je voulais signaler ici autres choses: nous avons entendu le membre du conseil d'administration qui parlait de la stabilité et la sécurité des nouveaux gTLD qui ne devrait être chargés sur la racine de manière simultanée. Il a même donné des exemples de situation physique où cela ne pourrait pas se passer non plus. Et c'est la vérité cette observation.

Mais il faut penser que nous parlons du respect des retards assez différents qui répondent à des questions techniques pour que le système de charge de la racine fonctionne de manière adéquate et de l'ordre de grandeur bien plus grande qui attrait au retard résultant de la considérations des candidatures des différents lots. Après la prise en considérations des nouvelles candidatures, la quantité de gTLD sera chargée sur la racine probablement inférieure au nombre de gTLD des candidatures.

Chris Disspain nous a rappelé que dès qu'une candidature est approuvée, il y a des processus administratifs et autres qui doivent être respectés pour être en condition d'avoir un gTLD correspondant à une racine.

Et tout cela se passe comme dans les processus administratifs comme le 1<sup>er</sup> arrivé, le 1<sup>er</sup> servi -- implique qu'il n'y ait pas de problème technique. Ceci nous amène à considérer ce qui suit ici avec l'information

additionnelle dont nous disposons. Et c'est sur les candidatures présentées et qui créent une situation complètement différente des candidatures que l'on avait des le début et suivant laquelle ce processus allait être fait pour la première fois et si nous arrivons à la conclusion que pour un lot unique le retard moyen de l'approbation des candidatures n'est pas excessif et penser que l'on parle d'un processus moyen et pas des premières candidatures à être approuver.

Penser à cela on parle de la moyenne. Dans tous les lots éventuels qu'ils soient approuvés cela n'est pas excessif. Je pense donc qu'il y a des bonnes raisons pour considérer la possibilité d'organiser un lot unique avec les avantages de l'égalité qui naturellement résulterait de cela. Je ne veux pas offenser ce système, mais je crois qu'il y a des motifs importants pour considérer la possibilité que je viens de présenter.

CHAIR DRYDEN:

Merci le Portugal, le royaume uni a la parole maintenant.

ROYAUME UNI:

Merci madame la présidente. Je veux remercier le conseil d'administration et le comité des gTLD d'être avec nous aujourd'hui. Il s'agit d'une discussion qui semble être très informative et très riche. J'ai une question, une expression de préoccupation et finalement une suggestion.

Je vais essayer de faire vite. Ma question est la suivante : le comité est satisfait que le scénario prévu avant la série ait pris en compte la gamme de possibilités y compris ceux que nous avons maintenant et avec cela je veux dire le volume des candidatures, la gamme des

candidatures, le type et l'extension de la participation des marques qui est un facteur significatif, je crois ici le haut niveau de controverse entre les chaînes. J'ai l'impression et ceci attire un peu plutôt aux commentaires qu'il semblerait que nous essayons de trouver une manière de faire des progrès. Et si nous laissons de côté le traitement par lot. Ce serait l'un des scénarios possibles, on n'aurait pas besoin des lots, ni du tir à l'arc numérique.

Alors quel est le problème de la limitation à la vitesse je me demande, mais le scénario que nous avons maintenant, la réalité c'est qu'on pourrait inclure des limitations à la vitesse. Mais je crois que le scénario a été efficace et suffisamment ample pour inclure les controverses qui sembleraient existées en ce moment qui est très souhaitable pour l'ICANN et l'impression que l'ICANN soulève au sein de la communauté. En deuxième lieu, ma préoccupation est la suivante: qui est liée aux candidats européens qui veulent exprimer leur préoccupation sur le tir à l'arc numérique et qui sembleraient être dans une situation de désavantage.

A savoir le candidat pour point London, mon ministre a approuvé cette candidature. Et puis on a entendu parler de tir à l'arc numérique et des préoccupations ce qui a été relégué aux lots en particulier. Nous vous avons écrit, je crois qu'ils devaient présenter la candidature point Vienne et point Berlin.

Ils écrivent dans des termes similaires avec des expressions de préoccupation. Je me soucie donc de la communication qui ne semblerait pas être efficace pour répondre à ces demandes. Je veux que ceux-ci soient inscrits dans le procès verbal. Et pour ce qui est des

parties prenantes des pays en développement. Je crois que ca a été la catastrophe parce que la crédibilité de ce processus dépendait de cela.

Et j'ai parlé de ce sujet dans pas mal de forum. L'ICANN doit faire son travail et c'est un échec très particulier parce que nous avons vu le succès de la mise en œuvre dans les forums de gouvernance d'internet multipartite dans le monde entier. Mais si vous regardez l'Afrique, c'est assez vaste parce qu'il y a des forums internet le long de toute l'Afrique et la nous avons un canal d'accès aux parties prenantes commerciales aux communautés, à la culture, aux défenseurs locaux et aux gouvernements.

Peut être, on a perdu l'occasion mais je crois que l'ICANN a été très concerné dans ces forums. Voila donc une suggestion pour la deuxième série. Il y a eu beaucoup de communication ou tous ce sont réunis et j'espère bien que cette suggestion sera bien reçue pour rétablir la crédibilité de cette initiative au sein de la communauté globale.

Au Royaume-Uni, nous en avons beaucoup parlé, on est vraiment très déçu et je crois que c'est un échec catastrophique. Merci beaucoup

CHAIR DRYDEN:

Merci le Royaume Uni. Je crois que le point de la crédibilité nous en avons beaucoup parlé. Cherine tu voulais répondre s'il te plait?

CHERINE CHALABY:

Je crois que la question de Marc se rapporte à une analyse d'un scénario plus vaste. Je ne sais pas si quelqu'un parmi mes collègues veut répondre à cette question.

MIKE SILBER:

Nous avons analysé plusieurs scénarios et nous en avons débattu avec le conseil d'administration, avec les membres du personnel. Nous en avons débattu des scénarios avec un niveau de détail très important mais on n'a pas tenu compte de tous les scénarios possibles. Mais c'étaient des scénarios qui ressemblaient beaucoup à celui dans lequel nous nous trouvons maintenant. Le motif pour lequel on a utilisé le traitement par lot au lieu d'utiliser la limitation par vitesse, c'est parce que le traitement par lot avait été suggéré et notre président avait fait un commentaire que j'aimerais bien répéter : il a dit qu'on ne pouvait pas mettre en œuvre dans la racine 1000 dans un premier lot pour voir ce que l'on faisait pendant le reste de l'année.

Ce qui se passait avec cette délégation, il y a eu limitation de la vitesse pour évaluer les problèmes au fur et à mesure qu'ils se présenteraient de façon régulière au cours du processus si nous l'avions fait comme un seul lot ce n'est pas que nous allions y introduire 1000 sans qualité mais il y aurait des tests au cours de l'année dans la racine.

On a parlé de 250 jours ouvrables qui existent dans la journée et on a parlé de 4 par jour à peu près et voir s'il y a avait une quantité significative qui allait dans la racine parce que cela allait causer des problèmes en ce qui concerne la stabilité.

Quant au GAC la lettre présente certaines suggestions qui nous auraient aidés. A savoir si on aurait pu arrêter ce processus au lieu de réduire la vitesse du processus.

---

Vous aimeriez donc enfin présenter l’alarme précoce sur un seul lot, aussi si vous nous non, nous voulions présenter l’alarme précoce pour cinq lots. Pour nous ca va être très utile parce que nous pouvons concevoir le processus de cette manière et si nous disons que l’on va donner l’alerte précoce à cette date et on dit la date à laquelle tout le monde devra présenter son alerte précoce commençons à travailler tous ensemble pour que tout cela fonctionne de façon coordonnée.

CHAIR DRYDEN:

Oui bien sur je crois que nous faisons allusion à la lettre d’avis que nous avons présenté au conseil. Je vois qu’il est très clair donc quelle est l’orientation du GAC par rapport aux alertes précoces et les thèmes qui s’y rapportent? Je vois que nous avons déjà enfin dépassé le temps qui nous a été alloué.

PAYS BAS:

Il y a beaucoup de collègues qui se sont déjà exprimé à propos de ces thèmes qui font l’objet de débat. Je voudrais aborder une question se rapportant à la décision d’avoir le tir à l’arc numérique.

Je crois que si nous avons eu en ce sens la une recommandation de la ATRT. La sensation est que le conseil d’administration est sensible à toutes ces questions qui se rapportent à l’intérêt public. Et à la fin du mois de Mars on avait pris une décision sans avis, et on avait décidé de mettre en œuvre le tir à l’arc numérique je crois qu’il y a des implications politiques dans cette décision. Je crois qu’il y a certains effets non prévus sur la concurrence.

---

Je vous encourage à prendre donc ceci comme une leçon qui ne concerne pas qu'une question opérationnelle, mais aussi cela se rapporte aux avis et aux consultations que le conseil d'administration demande. Je veux enfin parler de ce qu'a dit aussi notre collègue brésilien. Je pense que ce n'est pas quelque chose que nous pouvons utiliser, nous le défendons aussi chez mais nous ne pouvons défendre le modèle que si nous ne voyons une certaine sensibilité de la part du conseil d'administration par rapport à l'intérêt public, à la politique publique.

Le deuxième point concerne le traitement par lot, bon nombre d'entre nous croit et nous avons déjà indiqué que si nous n'avons pas de lot, ceci pourrait avoir des conséquences par rapport à des questions de la concurrence parce que c'est des choses que nous ne pouvons pas anticiper si nous en sommes au 4eme lot par exemple.

On peut présenter un procès en justice contre l'ICANN ou contre le type de procédure pour des questions qui n'ont pas encore été abordées.

Donc je vous encourage à bien analyser ces questions. Nous savons quelle est la taxonomie dont nous parlons, je crois que nous pouvons nous y référer et c'est aussi bien l'ICANN que les experts qui doivent évaluer de façon plus approfondie. Cette taxonomie, le type de candidature et on peut avoir comme seul démarrage comme Chris l'a dit, cela va dépendre du type de préparation de chacune des candidatures, le temps que ca va nous prendre pour l'insérer dans la racine. Je pense que cela peut être un bon point de départ.

---

CHAIR DRYDEN: Merci beaucoup les Pays Bas. Je crois que Cherine veut y répondre ensuite la Suisse. Nous allons clore ensuite la liste des orateurs et la séance.

CHERINE CHALABY: Je crois que ce que vous venez de dire est très important. Mais de façon spécifique il y a une information qui n'était pas disponible pour nous il y a un an.

Maintenant, nous avons la liste, nous avons les chiffres. Maintenant cela a un sens d'avoir un terrain de jeu plus égalisé pour ainsi dire. Nous parlons tous d'un lot unique, nous avons vu que cela peut causer beaucoup de problèmes. Nous avons entendu parler de cela et nous ne sommes pas en désaccord par rapport à ce que vous dites.

CHAIR DRYDEN: La Suisse.

SUISSE: Merci beaucoup madame la présidente.

En premier lieu je voudrais me joindre au Royaume Uni et au Brésil et à d'autres qui ont parlé du souci par rapport aux performances de ce programme et de ce processus.

Comme je représente mon pays aux Nations Unies, nous parlons de questions telles qu'une participation améliorée, et si nous devons utiliser ou pas ce modèle multipartite ou s'il vaut mieux avoir un leadership du secteur privé dans la gouvernance d'Internet.

---

Je pense que le programme des nouveaux gTLD est une fenêtre d'opportunité qui doit prouver que ce programme fonctionne mieux que d'autres qui pourraient constituer une option alternative à celui-ci.

Nous avons mentionné plusieurs fois par le passé l'importance de la légitimation de ce modèle, mais pour pouvoir légitimer ce modèle, nous devons défendre l'intérêt international. Le programme du nouveau gTLD peut nous donner de distribuer de façon différente le nouveau gTLD dans le monde.

Le résultat jusqu'ici n'est pas très satisfaisant. J'ose le dire. Je ne veux pas rappeler que nous avons fait des propositions pour la création de différents catégories ou de différents programmes financiers pour les parties enfin intéressées -- Mais cela est arrivé en retard et c'est pour ces raisons, je crois que nous sommes au point ou nous en sommes.

Ceci n'est que de l'histoire, il faut que nous essayons d'améliorer très rapidement ceci, avoir une meilleur performance parce qu'autrement nous aurons du mal à défendre ce modèle dans d'autres forums.

En ce qui concerne le traitement par lot, je remercie Chris de l'explication parce que c'est la première fois que j'entends quelque chose sur ce type de traitement et tout l'effort que cela peut représenter. Quand on me parle du traitement par lots, je me dis mais dans combien de temps, un mois, deux mois , trois mois, un an, deux ans, trois ans parce que si la période est trop courte et que tout le processus et les limitations de vitesse affaiblissent le traitement du problème, je me demande pourquoi nous ne faisons pas ce que nous voulons faire si nous commençons à nous occuper du problème sans que ce soit important de savoir si l'on se sert du tir à l'arc numérique ou

---

pas. Mais si le temps entre les lots est très long, il s'agit peut être d'un problème que l'on a. Il faut chercher une solution parmi nos concurrents mais je n'ai peut être pas compris mais je n'ai rien entendu dire à propos des délais qui vont exister entre le lot le suivant ou l'autre. Je crois que c'est un point fondamental.

Si c'était possible, nous aimerions tout faire en une seule fois sans avoir la limitation par lot et si les lots présentent une grande différence dans les périodes, je crois c'est un point important à considérer.

Et voilà un autre commentaire qui est important et je pense que nous avons tous fait cela. Il y a beaucoup de candidatures pour des termes génériques tels que : alimentation, santé etc.

Une compagnie qui est une concurrente sur le marché qui semble être liée à ces termes génériques. Nous voyons donc que nous avons un problème d'intérêt public. S'il y a une compagnie qui veut mettre «enfants» (kids) qui est probablement le plus sensible de ces noms génériques.

Mais le GAC et l'ICANN doivent décider du risque que cela peut représenter pour l'intérêt public. De quelle manière nous devons aborder la question des noms génériques et des concurrents privés sur un marché qui peut créer des monopoles ou qui peut enfin avoir des effets imprévus. Donc, je pense que nous devons avoir tout cela très bien à l'esprit pour y penser à l'avenir.

CHAIR DRYDEN:

Merci beaucoup la Suisse. Je crois que nous pouvons clôturer cette séance sur ces paroles. Je suis très reconnaissante à tous les collègues du nouveau comité des nouveaux gTLD.

Nous apprécions votre présence parmi nous ici et enfin que vous écoutiez ce que nous avons à vous dire et nous essayons de vous aider à répondre aux questions.

Et pour le GAC nous avons le cocktail avec le conseil d'administration tout de suite après cette séance. Je crois c'est le moment des entretiens informels avec le conseil pour communiquer avec nos collègues.

Vous pouvez voir à ma droite le nouveau CEO monsieur Fadi Chehade. Il se trouve entre Ray Plzak et la Suède. Il se peut que pendant le cocktail vous puissiez saluer notre nouveau PDG. Souvenez vous que demain matin les organismes d'application de la loi ont une réunion et qui nous ont invité à y participer. A la fin de la journée, on est aussi invité avec l'organisation de soutien au code géographique.

Et surtout il faut savoir s'il n'y a pas de code de pays qui participe au ccNSO. Je serais là, donc je vous demande de bien vouloir assister à cette réunion. Bonsoir à tous.

STEVEN CROCKER:

Au nom du conseil d'administration de l'ICANN, je vous suis vraiment trop reconnaissant. Les échanges ont été vraiment profitables. Merci beaucoup.